

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
PYRENEES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°22/2020**

**Séance Ordinaire du 25 mai 2020**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt le vingt-cinq mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : BROSSEAU Sylvie

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, CHANCHO Jean-Marie, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, BRUNET François, CRUANAS Pauline

**Procurations** : /

**Absents** : /

**Date de la convocation** :

18 mai 2020

**OBJET : ELECTION DU REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT AUX ASSEMBLEES DE LA SPL PERPIGNAN MEDITERRANEE**

Classement issu de la  
nomenclature  
« ACTES » 5.3  
Designation de  
représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 ;

Monsieur le Maire dit que la Commune est actionnaire de la SPL Perpignan Méditerranée. Il convient donc de nommer le représentant de la Commune aux assemblées de la SPL Perpignan Méditerranée ainsi que son suppléant.

Vu le code général de collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L 1524-5,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur du 16 juillet 1985 et notamment son chapitre 3.2 relatif au conseil d'administration,

Le Conseil Municipal procède à l'élection du représentant de la Commune à la SPL Perpignan Méditerranée suivants les dispositions légales en vigueur.

**Se portent candidats :**

- CRUANAS Pauline

- SCHMITT Henri

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

**Résultat :**

- CRUANAS Pauline : huit voix (8)

- SCHMITT Henri : sept voix (7)

CRUANAS Pauline est élue représentante de la Commune auprès de la SPL Perpignan Méditerranée. SCHMITT Henri est désigné suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Alain DARIO